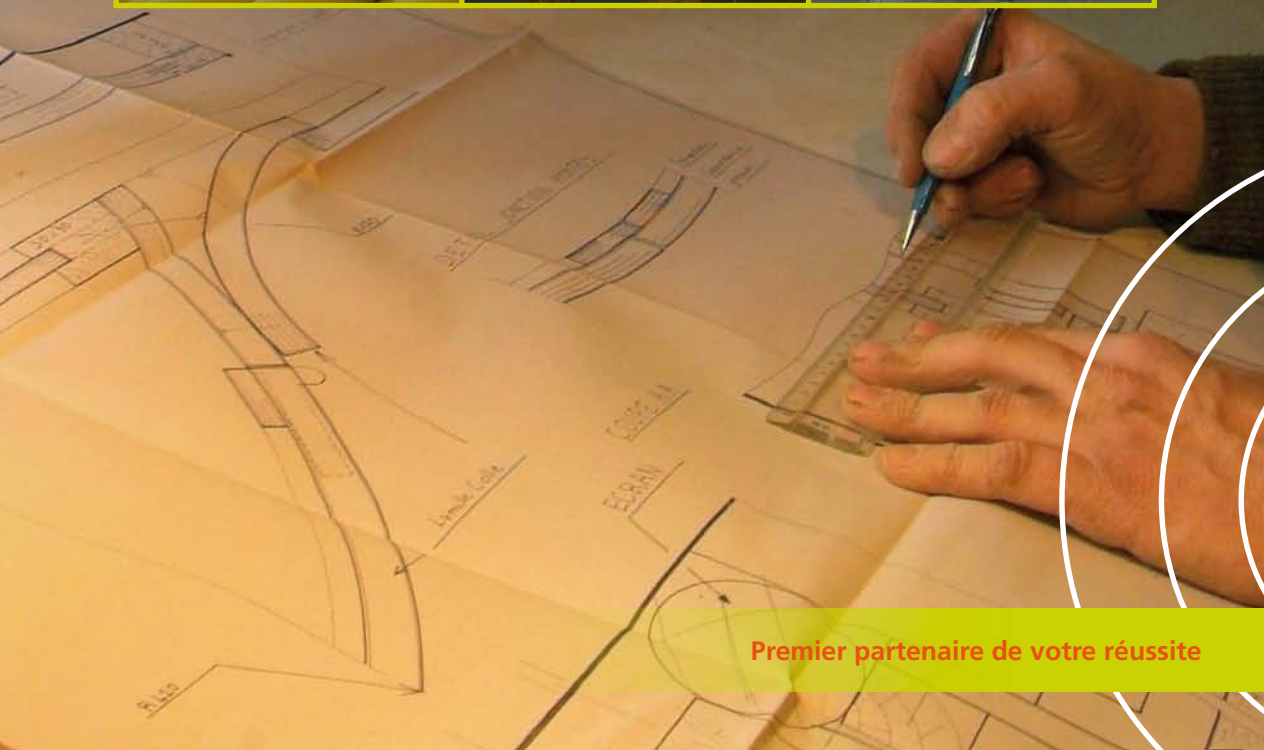


GUIDE  
PRATIQUE

# Des outils d'aménagement au service des **Communes** et des **structures** intercommunales



Premier partenaire de votre réussite







Dans un contexte de crise où les collectivités doivent répondre à l'évolution du droit national et européen, le Conseil général de l'Oise entend contribuer de manière déterminante à la politique d'investissement et d'attractivité des communes et des structures intercommunales de l'Oise, dans un souci de développement équilibré du territoire.

Le Département a confirmé, en 2009, son rôle de premier partenaire des 693 communes isariennes. 53 millions d'euros leur ont ainsi été alloués pour accompagner leurs projets. Depuis 2004, l'aide que le Conseil général consacre aux communes a été multiplié par deux.

Le lien indéfectible qui unit le couple Département-Commune assure à chacun un territoire solidaire et dynamique. Dans cet esprit est née la volonté de se doter d'outils d'aménagement plus modernes et plus performants.

En complément du Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise mis en place en 2006 et de l'Etablissement public foncier local initié en 2007 ont été créées trois nouvelles structures : la **Centrale d'achat public de l'Oise** qui vise à mutualiser les achats pour diminuer les coûts, la **Société d'aménagement de l'Oise** qui mène des opérations d'aménagements et d'équipements publics et enfin, l'**Association départementale pour les territoires de l'Oise** dont l'objectif est d'apporter soutien technique, financier et juridique.

Présentation, missions, procédures, coordonnées... ce guide vous offre un panorama complet des cinq instances qui œuvrent avec vous et pour vous au service des Isariens. Plus qu'un simple recueil d'informations, ces quelques pages fournissent les clés qui nous aideront à relever les défis de demain.



**Yves Rome**  
Président du Conseil général de l'Oise

Qui contacter ?

03 44 06 27 80

La Société d'aménagement de l'Oise  
22 place de la Préfecture - 60000 Beauvais



LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OISE



Créée le **3 juillet 2009**, la Société d'aménagement de l'Oise (SAO) est issue de la transformation de la Semoise (Société d'économie mixte locale d'aménagement) et répond à l'évolution du droit européen.

La SAO est une Société publique locale d'aménagement (SPLA) c'est-à-dire une **société anonyme** dans laquelle les **collectivités territoriales** détiennent la **totalité du capital**.

Chaque collectivité locale actionnaire est représentée au **conseil d'administration** soit directement soit par l'assemblée spéciale des actionnaires et est à même de confier ses projets à la SAO sans mise en concurrence.

A ce jour, le **conseil d'administration**, présidé par Yves Rome, est composé de **dix membres du Conseil général de l'Oise**, de **sept représentants des actionnaires les plus importants** et d'**un représentant des vingt-quatre actionnaires petits porteurs**.

## Ses missions

La SAO a vocation à mener des **opérations d'aménagement et d'équipement publics** pour le compte des collectivités qui en sont les actionnaires, via une convention. La SAO ne pourra pas refuser les missions confiées, sauf si leur objet ne correspond pas à la définition de l'aménagement selon le code de l'urbanisme.

Elle peut, par exemple, mener :

- des aménagements de zones d'activités concertées (ZAC, artisanales, commerciales ou industrielles),
- la construction de logements ou d'équipements publics,
- des actions de développement touristique et de protection de l'environnement,
- des opérations de rénovation urbaine,
- la résorption de friches industrielles,
- des études de faisabilité.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jean-Louis Vandeburie  
jl.vandeburie@saoise.fr



## Qui peut bénéficier des services de la SAO ?

Cette société n'a que des actionnaires publics dans son capital et ne peut travailler que pour ces mêmes actionnaires.



Qui contacter ? 03 44 10 42 65

Centrale d'achat publique de l'Oise  
1 rue Cambry - 60024 Beauvais  
e-mail : centraledachatpublique@oise.fr



LA CENTRALE D'ACHAT PUBLIQUE DE L'OISE



Constituée le **9 avril 2009**, la Centrale d'achat public de l'Oise, à statut associatif et donc indépendante, permet de garantir la sécurité juridique des procédures de marchés, mais aussi l'efficacité de l'achat public en **mutualisant les moyens pour faire baisser les coûts, tant pour l'achat de matériels, de fournitures et de travaux** (par exemple, produits d'entretien, outillages de type tondeuses ou tracteurs...) **que de services ou de prestations intellectuelles, et ceci avant tout pour toutes les communes et groupements de communes de l'Oise.**

L'association est composée de **quinze membres fondateurs** qui en constituent l'**assemblée générale** : le Département de l'Oise, représenté par son Président Yves Rome, la Communauté d'agglomération Creilloise, les mairies de Crisolles, Froissy, Lassigny, Marseille-en-Beauvais, Pont-sainte-Maxence, Orry-la-ville, Ribécourt-Dreslincourt et Tillé, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Oise (SDIS), le Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT), le Syndicat mixte des transports de l'Oise (SMTCO), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et l'Etablissement public local foncier de l'Oise (EPLF). La centrale d'achat est dirigée par un **conseil d'administration** composé de **dix membres** élus par l'assemblée générale.

### Ses missions

A but non lucratif, la centrale d'achat public de l'Oise a une **réelle mission de service public** puisqu'elle a pour vocation la **passation de marchés publics** ou la **conclusion d'accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services.**

La centrale d'achat apporte aux pouvoirs adjudicateurs isariens :

- une **sécurité juridique** dans les procédures de marchés,
- une **expertise professionnelle** dans le domaine de l'achat public,
- un **gain de temps**,
- des **économies** par la mutualisation des besoins, la réduction du temps de travail des agents de la collectivité, la possibilité de ne pas avoir à recruter des agents hautement qualifiés en matière d'achat public.
- une **satisfaction des besoins réels** des collectivités grâce à la mise en place d'un **catalogue des offres.**



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL  
Hervé Carlier  
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE  
Lauriane Legrand

### Qui peut bénéficier des services de la Centrale d'achat ?

Tout organisme public et organisme privé en charge d'une mission d'intérêt général et présent dans l'Oise, adhérant ou non à l'association.

### Comment bénéficier de ses services ?

A partir du catalogue des offres, il suffit d'éditer un bon de commande à la centrale d'achat, éventuellement précédé d'une demande de devis. Tout pouvoir adjudicateur peut également demander à la centrale de passer des procédures spécifiques.

Qui contacter ? 03 44 15 37 37

L'Association départementale pour les territoires de l'Oise  
22 place de la Préfecture - 60000 Beauvais



L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE



Créée le 30 juin 2009, l'Association départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) permet, dans un contexte de complexité croissant de la maîtrise d'ouvrage, de **rendre accessible l'assistance** - d'ordre **technique, juridique ou financier** - à **l'ensemble des collectivités territoriales de l'Oise, aux établissements publics intercommunaux et aux associations exerçant pour tout ou partie des missions d'intérêt général** (associations locales d'élus).

L'ADTO est dirigée par un **conseil d'administration** présidé par Yves Rome et composé de **treize membres** : six membres au titre du collège des conseillers généraux et sept membres au titre du collège des communes et de leurs groupements.

### Ses missions

Elle répond à une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** de deux types :

- **Assistance générale** : la mission n'est pas liée à un domaine d'expertise professionnelle particulier, mais répond plutôt à un besoin plus large de structuration, d'accompagnement, de coordination, de conduite de projet ou de gestion dans la mise en œuvre des actions du décideur. Les compétences pour assurer ce type de mission sont transversales et peuvent concerner les domaines de l'organisation et de la communication, pour mettre en place le processus de réalisation et de gestion du projet dans sa continuité et sa globalité.
- **Assistance spécialisée** : il s'agit là d'une mission concernant principalement trois domaines : **technique** (architecture, environnement, infrastructure, paysage, urbanisme...), pour mener à bien des études, formaliser un programme, suivre la réalisation, **administratif et juridique** pour monter des consultations, gérer les procédures, les contrats et les contentieux et **financier**, pour établir le montage financier, gérer les budgets, liquider les dépenses et simuler la gestion de l'exploitation.



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL  
Jean-Louis Coppeaux

### Qui peut bénéficier des services de l'ADTO ?

Les collectivités territoriales de l'Oise, les établissements publics intercommunaux et les associations exerçant pour tout ou partie des missions d'intérêt général (associations locales d'élus), adhérents à l'ADTO, moyennant un coût par habitant fixé par le conseil d'administration.

### Comment bénéficier de ses services ?

L'assistance s'opère à titre gratuit dans toute la phase amont du projet. Les autres missions font l'objet d'une participation aux services rendus dont le tarif sera fixé par le conseil d'administration.



**Qui contacter ?**  
 03 44 10 70 64  
 Syndicat mixte  
 des transports collectifs de l'Oise  
 1 rue Cambry BP 941 - 60024 Beauvais cedex  
 e-mail : contact.SMTCO@cg60.fr  
 www.oise-mobilite.fr

# OISE Mobilité

## Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise



### Ses missions

Né le **4 décembre 2006**, à l'initiative du Conseil Général de l'Oise, le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, présidé par François Ferrieux, est un outil au service d'une **meilleure coordination des transports collectifs**.

Prévu par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain de décembre 2000, le Syndicat mixte doit répondre à plusieurs objectifs :

- **coordonner les services de transports**, dans un but d'intermodalité (amélioration des correspondances horaires train/car/bus/minibus),
- **informer les usagers**,
- **rechercher une tarification unifiée**,
- **subventionner les améliorations des dessertes de transport en commun** (fréquences, horaires, intermodalité) et le **transport à la demande**,
- **développer et mettre en œuvre des coopérations** entre les acteurs du transport, collectivités et territoires limitrophes, notamment pour les liaisons avec Paris et la Région Ile de France.

### Un premier bilan

- Depuis sa création, le SMTCO a mis en place **trois services** :  
 - la **centrale de covoiturage** [www.covoiturage-oise.fr](http://www.covoiturage-oise.fr) destinée à mettre en relation des conducteurs et des passagers qui font les mêmes trajets en vue de partager le même véhicule en divisant les frais de carburant depuis décembre 2007,  
 - la **plate-forme téléphonique d'informations voyageurs** "Oise mobilité" au n° Azur 0 810 60 00 60 depuis janvier 2008,  
 - le site internet [www.oise-mobilite.fr](http://www.oise-mobilite.fr) destiné à donner toutes les informations sur les lignes et les horaires de tous les réseaux de transports publics existant dans l'Oise (trains, cars, bus, minibus) depuis février 2008.
- Le syndicat a également développé l'**offre de transports** : lignes interurbaines, Compiègne/Roissy, Beauvais/Amiens, point info à la gare de Creil, création du réseau urbain à Noyon, projets d'extension de dessertes sur la Communauté d'agglomérations du Beauvaisis, la Communauté d'agglomérations de Creil, le Compiégnois et tarification unique à 2 € sur le réseau des lignes interurbaines du Conseil général de l'Oise.
- En deux ans, la structure a ralié l'**intégralité des treize collectivités de l'Oise ayant la qualité d'Autorités organisatrices de transport public (AOT)**.
- Le SMTCO mène actuellement une procédure contrat-partenariat en vue de la création, à partir de 2010, d'un **Système intégré de services à la mobilité sur le département de l'Oise (SISMO)**, un projet unique en France de système innovant d'informations des voyageurs et de billetterie qui facilitera l'accès aux transports collectifs sur le territoire isarien.



**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE**  
 Véronique Picard

### Qui peut bénéficier des services du SMTCO ?

Les collectivités membres du SMTCO.  
 Pour être membre, la qualité d'AOT est requise.

### Comment bénéficier de ses services ?

Les collectivités doivent déposer leurs projets de création ou d'amélioration de lignes au Président du SMTCO en vue d'obtenir une aide financière soit en fonctionnement, soit en investissement. Le taux de la subvention est renforcé quand il s'agit d'améliorations pour les trajets domicile/travail.

**Qui contacter ?**  
 03 44 10 71 78  
 L'Etablissement public foncier local de l'Oise  
 Siège social : 1 rue Cambry - BP 941  
 60024 Beauvais cedex  
 Bureaux : Espace Saint Quentin  
 Rue des Filatures (1<sup>er</sup> étage) - 60000 Beauvais  
 Fax : 03 44 10 71 74



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE



### Ses missions

Créé en **juin 2007** sous l'impulsion du Conseil général de l'Oise, du Conseil régional de Picardie et des principales agglomérations isariennes, l'Etablissement public foncier local de l'Oise (EPFLO) a pour vocation d'**acquérir du foncier ou de l'immobilier** dans le cadre de projets liés à l'**habitat** ou au **développement économique**.

L'EPFLO est dirigé par un **conseil d'administration** présidé par Yves Rome et composé, aujourd'hui, de **vingt-sept membres** : six membres représentant le Département de l'Oise, six membres représentant la Région, neuf membres représentant les EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) compétents et six membres représentant les communes.

Afin que l'EPFLO puisse être immédiatement opérationnel, le **Conseil général de l'Oise** l'a doté dès sa création de **25 millions d'euros**, le **Conseil Régional de Picardie** lui affectant pour sa part une enveloppe de **5 millions d'euros**.

L'EPFLO est compétent pour réaliser pour son propre compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute **acquisition foncière ou immobilière** en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'**actions ou d'opérations d'aménagement**.

Il poursuit deux objectifs principaux :

- **acquérir des réserves foncières ou immobilières** en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement ayant pour finalité notamment la construction de logements sociaux et de logements en accession sociale,
- **mener des actions en matière de développement économique** contribuant à l'aménagement et au développement durable du territoire.

### Un premier bilan

- **Près des deux tiers de la population départementale** est potentiellement concernée par l'action de l'EPFLO dont le périmètre d'intervention s'étend aujourd'hui sur 344 communes regroupant 512 191 habitants.
- Les opérations engagées par le conseil d'administration portent à ce jour sur **368 ha** et permettront à terme la production de **1 267 logements**.
- En février 2009, a été adopté un Plan pluriannuel d'investissement 2009/2013 qui fixe à **50 millions d'euros** le volume des **acquisitions foncières**.
- Instaurée en 2009, la **Taxe spéciale d'équipement (TSE)** répondant au principe de solidarité et de mutualisation des moyens, prélevée avec les taxes foncières, d'habitation et professionnelles, permettra un rythme d'intervention annuel de **10 millions d'euros** (4,5 millions d'euros de produit attendu en 2009 pour un prélèvement moyen de 8 à 10 € par foyer fiscal).



**DIRECTEUR**  
 Jean-Marc Deschodt  
[jean-marc.deschodt@cg60.fr](mailto:jean-marc.deschodt@cg60.fr)

### Qui peut bénéficier des services de l'EPFLO ?

Peuvent adhérer à l'EPFLO et bénéficier de ses services, tous les EPCI compétents en matière de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), de réalisation de Zones d'aménagement concerté (ZAC) et de Programme local de l'habitat (PLH) ainsi que les communes isolées qui ne sont pas membres d'un EPCI disposant de ces compétences.

**Conseil général de l'Oise**

1, rue Cambry  
60024 Beauvais cedex  
Tél. : 03 44 06 60 23

[www.oise.fr](http://www.oise.fr)